



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Édition 2025

CATALOGUE DE FORMATIONS

Adapter nos lieux de vie
au changement climatique,
réinvestir le bâti existant,
aménager avec sobriété

TROIS AXES POUR UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ATTENTION DES ÉLUS ET PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Nos façons de construire et d'aménager se renouvellent et s'appuient désormais sur les principes de sobriété foncière, d'économies d'énergie et de préservation de la biodiversité.

Pour appréhender ces nouvelles manières de faire, le CAUE27 vous propose ses formations construites à partir des questions que vous vous posez. Nous puisons dans notre expérience de conseil sur le terrain pour monter leur contenu et vous apporter cet éclairage adapté aux caractéristiques du département de l'Eure.

Nous cherchons à répondre à vos besoins dans l'exercice de votre mandat ou dans vos pratiques professionnelles et visons à ce que ces formations vous donnent des clés de compréhension des enjeux d'aménagement et des moyens d'actions pour y répondre.

La formation fait partie des missions assurées par le CAUE27 et financées par le Conseil départemental. L'accès à ces formations au catalogue est donc ouvert à chacun des élus et professionnels du territoire sur inscription dans la limite des places disponibles.

Le CAUE27 peut également organiser des sessions à destination des élus et/ou agents de votre intercommunalité ou de votre commune sur un sujet au programme 2024 ou sur un sujet spécifique.

N'hésitez pas à nous contacter.

Nous regarderons ensemble la formation qui répond à vos besoins.

TROIS THÉMATIQUES POUR DÉCLINER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMENT ADAPTER NOS LIEUX DE VIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE?

Cour d'école, cimetière, mares, parking, place publique, terrain de sport... Nous vous donnons les principes pour aménager vos espaces publics avec sobriété et pour offrir à tous un confort d'usage en toutes saisons.

- **Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics de ma commune**

Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2025

Public : élus, professionnels, agents de collectivité

- **Transformer la cour d'école de ma commune**

Mercredi 25 juin 2025

Public : élus, agents de collectivité, équipe enseignante

COMMENT RÉINVESTIR LE BÂTI EXISTANT?

Équipements publics, bâti ancien, architecture de la Reconstruction d'après-guerre... Nous vous donnons les clés du réinvestissement du patrimoine bâti dans le respect de ses caractéristiques architecturales.

- **Reconstruction, une architecture à révéler**

Mardi 22 avril 2025

Public : élus, architectes, agents de collectivité, médiateurs culturels

- **Enrichir sa culture architecturale**

Mardis 17 juin et 1er juillet 2025

Public : instructeur du droit des sols

- **Le réemploi des matériaux, logistique d'une filière en développement**

Mardi 16 septembre 2025

Public : élus, professionnels

- **Croiser rénovation architecturale et énergétique des équipements publics**

Mardi 7 octobre 2025

Public : élus

04

06

08

10

12

14

16

18

COMMENT AMÉNAGER AVEC SOBRIÉTÉ?

Consommation foncière, ZAN, économie d'énergie et production d'énergie renouvelable... Nous vous donnons les clés pour développer votre commune avec sobriété.

- **Construire en cœur de bourg**

Mardi 20 mai 2025

Public : tout public

- **Vers l'objectif zéro artificialisation nette des sols**

Jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2025

Public : élus, professionnels, agents de collectivité

AUTRES FORMATIONS POUR VOS TERRITOIRES

- **Les clés de l'urbanisme :**

- PLU(I), mode d'emploi
- Aménager sa commune rurale
- Vers l'équilibre énergétique d'un territoire

- **L'économie de l'aménagement :**

- Les fondamentaux de l'urbanisme
- Comprendre les clés de la revitalisation des centres-bourgs

- **L'aménagement des espaces publics :**

- Préserver l'eau et la biodiversité en aménageant l'espace public
- Apprendre à conduire le vivant pour la gestion d'espaces paysagers et naturels

VOTRE ORGANISME DE FORMATION

- Identification administrative
- Conditions générales de vente
- Règlement intérieur

20

22

24

26

28

29

29

30

32

33

35



Comment adapter
nos lieux de vie
au changement
climatique?

VÉGÉTALISER ET DÉSIMPERMÉABILISER LES ESPACES PUBLICS DE MA COMMUNE



L'adaptation au changement climatique rend le végétal toujours plus désirable pour offrir aux habitants des conditions de cadre de vie plus agréables. Parallèlement, l'aménagement et la gestion des espaces publics des communes rurales sont appelés à mobiliser moins d'investissement, de temps ou d'énergie.

Comment reconsidérer les espaces plantés de sa commune et renforcer la place du végétal dans l'espace public ? Peut-on recycler des surfaces imperméabilisées devenues inutiles et les mettre à profit pour le confort des habitants ?

Cette formation vous donne les clefs de compréhension indispensables : la connaissance des paysages de l'Eure, les capacités d'adaptation des plantes, le parcours de l'eau, les caractéristiques d'un sol vivant. A partir d'une synthèse des notions générales et d'observations de terrain, vous découvrirez les principes d'aménagement simples et frugaux pour réaliser des espaces publics plus résilients face au changement climatique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Lire, comprendre et utiliser les spécificités des paysages de l'Eure
- Revisiter les espaces publics de sa commune en intégrant les enjeux de végétalisation et de désimpermeabilisation
- Tendre vers un aménagement sobre et frugal de l'espace public des communes rurales
- Appréhender ce qu'est un sol vivant, identifier les interactions entre le sol, l'eau et les plantes

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Observer les dynamiques d'un lieu et identifier ses ressources potentielles
- Comprendre la capacité d'adaptation des plantes sur des sols désartificialisés
- En tirer des modes d'intervention simples permettant le renouvellement des espaces publics de sa commune

PROGRAMME

JEUDI 12 JUIN : NORMANVILLE

Comment valoriser les ressources de son territoire pour construire un projet communal utilisant le végétal ?

- Le paysage comme support d'un projet communal : connaître le territoire de l'Eure, ses paysages et ses milieux naturels communs et singuliers
- Visite : lecture du paysage de la vallée de l'Iton

Déjeuner libre à la charge des participants

- Visite : prise en compte du sol dans les projets de végétalisation
- S'adapter au sol et à l'eau disponibles : adapter son projet de plantation aux ressources disponibles

VENDREDI 13 JUIN : LE TRONCQ

Comment désimpermeabiliser et végétaliser des espaces artificialisés ?

- Végétaliser sa commune pour s'adapter au changement climatique
- Exercice pratique de désimpermeabilisation de l'ancienne cour d'école : état des lieux et formalisation d'un projet d'intervention

Déjeuner : pique-nique tiré du sac

- Visite du cimetière enherbé du Troncq
- Exercice pratique : mise en œuvre opérationnelle du projet établi le matin
- Le principe de frugalité appliqué aux projets d'espaces végétalisés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Interventions illustrées en salle, visites sur site, lecture de paysage et exercices de mise en pratique alternent au cours des deux journées

INTERVENANTS

- Jean-Marc COUBÉ – Paysagiste, CAUE27
- François ROUMET – Paysagiste concepteur, enseignant à l'école du paysage de Versailles

INFOS PRATIQUES

DATE :
Jeudi 12 juin et
vendredi 13 juin 2025

DURÉE :
2 jours (12h)

PUBLIC :
Élus, agents de
collectivités,

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEUX :
NORMANVILLE
(27439), salle de
l'Escal, rue de la
Vallée
LE TRONCQ (27663),
mairie, rue des Écoles

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 10 – max. 20

TARIF :
0 € (la mission formation est financée
par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mercredi 28 mai 2025

TRANSFORMER LA COUR D'ÉCOLE DE MA COMMUNE



Les cours de récréation sont bien souvent asphaltés, et ne disposent que de peu de mobiliers support d'usage pour les enfants. Ce sont pourtant des espaces où les enfants passent une grande partie de leurs journées.

Afin d'adapter ces espaces aux impacts du changement climatique et améliorer le confort de tous les usagers, de nombreuses communes décident de réaménager la cour de récréation. Elles concertent les élèves et la communauté éducative pour imaginer un projet qui offre davantage de végétation, des espaces naturels, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

Venez découvrir les principes de ces aménagements en visitant deux cours de récréation transformées qui les intègrent !

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Imaginer l'aménagement de la cour d'école comme élément de la trame verte et bleue communale
- Revisiter les usages de la cour de récréation pour intégrer cet espace au projet pédagogique de l'établissement
- Intégrer une démarche de concertation avec les publics concernés

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Discerner les principes de la multifonctionnalité des cours de récréation
- Construire un projet vertueux s'appuyant sur le contexte et les spécificités du site

PROGRAMME

13H45

RDV à l'école élémentaire Victor Hugo de Conches-en-Ouche

14H00 - 17H00

Présentation du CAUE27 sur les enjeux d'aménagement et de renaturation des cours d'école

Présentation du projet d'aménagement des cours de l'école élémentaire Victor Hugo et de l'école maternelle Jules Ferry par les concepteurs du projet

Retour d'expérience sur le processus du projet et sur l'appropriation des cours par les enfants et l'équipe de l'école, par la directrice de l'école

Visite des cours de récréation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Visite d'opération.

INTERVENANTS

- Céline MAYER – Architecte urbaniste, Atelier Lignes
- Mélanie MACIAG – Directrice d'école, Conches-en-Ouche
- Yann BRIGODIOT – Paysagiste, CAUE27
- Alice PERRIN – Architect et urbaniste OPQU, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mercredi 25 juin 2025

DURÉE :
1/2 journée (4h)

PUBLIC :
Élus, agents de collectivités, équipe pédagogique des écoles

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Ecole élémentaire Victor Hugo, 2 rue Jules Ferry, 27190 CONCHES-EN-OUCHÉ

NOMBRE DE STAGIAIRES :
Min.10 – max. 30

TARIF :
0 € (la mission formation est financée par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Mercredi 11 juin 2025



Comment réinvestir
le bâti existant?

RECONSTRUCTION, UNE ARCHITECTURE À RÉVÉLER



Très présente en Normandie, l'architecture de la Reconstruction est méconnue. Bâtie au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle incarne l'avènement d'une société nouvelle tournée vers la modernité. Toutefois, elle est peu à peu devenue un cadre de vie ordinaire et on ne décèle plus son caractère novateur.

Comment identifier l'architecture de la Reconstruction ? Quelles sont ses qualités et spécificités ? Comment mieux ce patrimoine bâti, bâti il y a 80 ans et l'adapter aux modes de vie actuels ?

La formation que vous proposent les CAUE27 et 76 vise à vous donner les clés de lecture des qualités et spécificités de la Reconstruction afin de vous aider à la préserver et à l'adapter aux modes de vie d'aujourd'hui. Vous apprendrez à identifier la variété formelle de ce bâti et de cet urbanisme, vous appréhendez à travers des exemples les possibilités de préservation et d'évolution de ce patrimoine. Une visite du centre-ville d'Évreux permettra d'en apprécier la richesse.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir des connaissances générales sur les formes urbaines et architecturales de la reconstruction
- Reconnaître l'architecture de la reconstruction, ses enjeux d'entretien, de préservation et d'évolution

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Identifier les fondamentaux de la reconstruction (sociaux, architecturaux et urbains)
- Identifier les problèmes actuels liés au bâti et envisager de bonnes pratiques
- Envisager des pistes d'évolutions pour valoriser la reconstruction dans la ville
- Appréhender les actions possibles d'une reconnaissance patrimoniale

PROGRAMME

MATIN : 9H – 12H

Connaître et comprendre l'architecture de la Reconstruction.

- Les moyens constructifs et choix stylistiques initiaux
- La variété du bâti et des formes architecturales
- Le renouvellement du paysage urbain

La rénovation du bâti et l'évolution du paysage de la reconstruction.

- Atelier de sensibilisation aux bonnes pratiques et aux outils de protection

Déjeuner libre à la charge des participants

APRÈS-MIDI : 14H – 17H

Visite commentée du centre-ville d'Évreux.

- Présentation in situ des spécificités de la reconstruction d'Évreux
- Débriefing à l'issue de la visite

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Visite du centre-ville d'Évreux

INTERVENANTS

- Jérôme VASSEUR – Architecte, CAUE27
- Gilles PESQUET – Architecte, CAUE76

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 22 avril 2025

DURÉE :
1 jour (6h)

PUBLIC :
Élus, agents des services techniques, agents de collectivité

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Évreux

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 7 – max. 20

TARIF :
0 € (la mission formation est financée par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 8 avril 2025

ENRICHIR

SA CULTURE ARCHITECTURALE



Les CAUE 76 et 27 organisent deux jours de formation afin de développer une culture architecturale et disposer d'éléments de connaissance du territoire pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette formation apportera aux participants toutes les connaissances et les outils pour mieux identifier les dossiers à enjeux, faciliter l'appréciation qualitative d'un dossier, afin de pouvoir proposer une meilleure médiation vers les pétitionnaires. Elle est destinée aux instructeur(trice)s gestionnaires des autorisations d'urbanismes, aux agents des collectivités (services planification, urbanisme, aménagement) et aux élus.

Cette formation sera rythmée par des apports théoriques, des exercices pratiques, des visites commentées et laissera une grande place à l'interaction entre participants. Des fiches pratiques seront distribuées en fin de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer une culture architecturale commune
- Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire
- Mieux identifier les dossiers à enjeu.
- Faciliter l'appréciation qualitative d'un dossier
- Favoriser une meilleure médiation vers le pétitionnaire

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Approfondir sa connaissance sur l'histoire et le vocabulaire architectural
- Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire
- Développer son analyse critique sur un projet neuf ou une rénovation
- Analyser et déterminer les pistes d'amélioration d'un projet
- Savoir juger de la bonne insertion d'une construction dans son contexte paysager, urbain, patrimonial

PROGRAMME

MARDI 17 JUIN : 9H30 – 17H00

- Approfondir ses connaissances sur l'histoire de l'architecture
- Introduction à l'histoire de l'architecture - les grands courants de l'Europe occidentale jusqu'au 19^{ème} siècle
 - Ateliers pratiques en salle

Déjeuner libre à la charge des participants

Identifier les spécificités architecturales et paysagères du territoire

- Visite commentée des différentes typologies architecturales, de la maison à colombages à la maison du 21^{ème} siècle
- Atelier en salle et conclusion de la journée

MARDI 1^{ER} JUILLET : 9H30 – 17H00

- Approfondir des connaissances sur l'histoire de l'architecture
- Introduction à l'histoire de l'architecture - les grands courants de l'architecture moderne du début du 20^{ème} siècle à aujourd'hui

Déjeuner libre à la charge des participants

- Développer son analyse critique sur un projet architectural
- Analyse des qualités d'un projet - construction neuve, rénovation et extension
 - Exercices pratiques, échanges et débats

Conclusion de la formation : distribution d'outils pratiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Visite de réalisations
- Atelier en groupe

INTERVENANTS

- Lucille THERON – Architecte conseil, CAUE76
- Sandrine LE DOARE – Architecte conseil, CAUE76
- Christelle BERGER – Architecte conseil, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 17 juin et
1er juillet 2025

DURÉE :
2 jours (12 h)

PUBLIC :
Élus, services
instructeurs, agents
de collectivités

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
DDTM27 - 1 av du
Maréchal Foch,
27000 EVREUX

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0 € (la mission formation est financée
par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
2 juin 2025

LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX, LOGISTIQUE D'UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT



Avec la raréfaction des ressources, l'accès aux matériaux de construction est devenu un enjeu majeur. Dans ce contexte, on observe l'émergence d'un vif intérêt pour les matériaux de réemploi.

Mais comment ces matériaux se comportent-ils au contexte réglementaire ? Les coûts, les stocks et les délais de livraisons sont-ils différents ? Dans quelle mesure les besoins de construction et de rénovation peuvent-ils être satisfaits ?

La formation que vous proposent les CAUE27 et 76 vise à vous donner les clés de compréhension de cette filière en plein développement ! Des spécialistes au cœur du développement de la filière en Normandie vous feront part de leur retour d'expérience et répondront à vos questions.

Cet événement est organisé dans la plateforme logistique des Bâtimeurs afin d'être en immersion concrète dans cette filière pour toute la journée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'enjeu du réemploi des matériaux dans la construction
- Savoir comment la filière normande est structurée et se développe
- Connaitre le processus complet de curage, traitement, stockage et revalorisation des matériaux
- Savoir comment le réemploi peut valoriser l'histoire des matériaux et enrichir le projet architectural

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Savoir comment mobiliser les acteurs de la filière pour passer à l'opérationnel dans vos projets
- Connaitre les fondamentaux techniques et les outils pour intégrer le réemploi dans les projets de marché public ou privé

PROGRAMME

MATIN : 9H30 – 12H30

Introduction

- Les enjeux environnementaux, culturels et économiques du réemploi

La filière du réemploi : retour d'expérience des bâtimeurs

- Comment déconstruire autrement et intégrer le réemploi dans le marché de la construction ?
- Visite commentée de la plateforme des bâtimeurs : la hiérarchie des modes de traitement

La mise en synergie des acteurs : retour d'expérience de Grand Chantier et PerMAC

- Développer la filière du réemploi autour de trois piliers : expérimenter, transmettre et produire !

Déjeuner libre à la charge des participants

(Un service de restauration sera disponible sur place)

APRÈS-MIDI : 14H00 – 16H30

Le réemploi, une autre manière de concevoir ? : retour d'expérience de Plateau Circulaire

- Les fondamentaux techniques et les outils pour intégrer le réemploi dans un projet de marché public ou privé

Conclusion

- Comment le réemploi peut-il enrichir le projet architectural ?

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Visite commentée de la plateforme

INTERVENANTS

- Frédéric ADAM – co-fondateur de Plateau Circulaire
- Brice CANAUD – membre de l'association PerMAC
- Laurie DELACOUR – Architecte, CAUE76
- Germain GODARD – Architecte, CAUE27
- David GROIX – fondateur-associé de Les Bâtimeurs
- Sébastien POTTIER – coordinateur de développement de projets chez Grand Chantier
- Gilles PESQUET – Architecte, CAUE76

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 16
septembre 2025

DURÉE :
1 jour (5h30)

PUBLIC :
Élus, agents
de collectivité,
professionnels

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Les Bâtimeurs,
76 rue Président
Kennedy, 76140 LE
PETIT-QUEVILLY

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 10 – max. 30

TARIF :
0 € (la mission for-
mation est financée
par le Conseil départe-
mental de l'Eure)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Mardi 2 septembre
2025

RÉNOVATION ARCHITECTURALE ET ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Comment rénover les mairies, écoles, salles des fêtes et bâtiments publics qui sont devenus vieillissants, inadaptés, et/ou énergivores ? À l'heure des économies d'énergie ou dans le cadre de communes nouvelles, vous êtes de nombreux élus à nous poser cette question.

La formation que vous propose le CAUE27 a pour objectif de vous expliquer les points de vigilance à connaître pour s'engager dans un projet de rénovation, quelles sont les étapes clés et acteurs principaux à intervenir. Il s'agit notamment d'identifier les besoins auxquels répondre dans une approche globale à la fois énergétique, architecturale et urbaine.

Le programme d'une demi-journée sera illustré par la visite de l'espace communautaire du Vexin Normand à Étrépagne, un projet inspirant de rénovation globale d'équipement public.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Aborder les enjeux de préservation du patrimoine et d'adaptation à la réglementation thermique
- Comprendre les opportunités de renouvellement urbain et architectural que peut représenter une rénovation énergétique

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Savoir questionner les nouveaux besoins aux différentes échelles urbaine, architecturale et énergétique
- Connaître les différentes étapes d'un projet « type » de rénovation globale d'un bâtiment public

PROGRAMME

13H30 – 17H30

Rénover un équipement, c'est croiser les échelles urbaine, architecturale et énergétique.

- Définir les nouveaux besoins à l'échelle communale
- Respecter et renouveler l'identité urbaine et architecturale du bâtiment
- Tendre vers une approche globale de rénovation

Processus « type » d'un projet de rénovation.

- Les étapes clés pour une rénovation architecturale et énergétique
- Les acteurs à solliciter et leur articulation

Visite commentée de l'espace communautaire du Vexin Normand à Étrépagne

- Présentation du projet de rénovation globale par un élu local
- Les facteurs de réussite du projet : identité architecturale et articulation avec les espaces publics

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique
- Visite d'équipement

INTERVENANTS

- Germain GODARD – Architecte, CAUE27
- Christelle BERGER – Architecte, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 7 octobre 2025

DURÉE :
1/2 journée (4h)

PUBLIC :
Élus, agents
de collectivités

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Salle multimédia,
22 rue Maison de
Vatimesnil, 27150
ÉTRÉPAGNE

NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 8 – max. 20

TARIF :
0 € (la mission formation est financée
par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Vendredi
20 septembre 2024



Comment
aménager
avec sobriété?

CONSTRUIRE

EN CŒUR DE BOURG



Le ZAN nous encourage à penser autrement l'urbanisation de nos villages. Les dents creuses et cœurs d'îlots deviennent les espaces de développement privilégiés pour répondre aux besoins en logements et équipements, or leur urbanisation nécessite un œil attentif au foncier déjà bâti environnant.

Comment investir ces espaces ? Comment intégrer de nouvelles constructions dans le tissu existant, et sous quelles formes ? Quels outils fonciers et réglementaires mobiliser pour encadrer ces opérations ?

Cette formation vous propose d'explorer les formes urbaines et architecturales sobres en foncier et adaptées au contexte rural. L'examen de cas concrets permettra d'étudier des formes de construction alliant qualité du cadre de vie, intégration au voisinage et diversité de l'habitat. Le programme sera illustré par la visite d'une opération de logements au cœur du village de Villiers-en-Désœuvre, un exemple inspirant de reconquête d'un cœur d'îlot.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer les spécificités architecturales, urbaines et paysagères du territoire de l'Eure
- Explorer des exemples inspirants d'opérations économes en foncier et adaptées au contexte rural
- Connaître les moyens d'action des collectivités pour favoriser et encadrer la réalisation de projets économes en foncier dans le tissu bâti existant

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre les formes urbaines sobres en foncier, les facteurs de qualité des espaces publics
- Reconnaître les opportunités foncières sur son territoire
- Identifier quelle ingénierie et quels outils mobiliser pour encadrer la mutation des espaces déjà urbanisés

PROGRAMME

MATIN : 9H30 – 12H30

Construire en cœur de bourg, à quoi faire attention ?

- S'inspirer des caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de la commune
- Prendre en compte l'évolution des besoins de la population

Urbaniser les dents creuses et reconquérir les cœurs d'îlots de la commune : quelles sources d'inspiration ?

- Etudes de cas concrets dans 3 communes du département de l'Eure
- Références de projets réalisés ailleurs en France

Anticiper le projet : quels sont les outils à disposition des collectivités ?

- Les outils réglementaires et fonciers pour encadrer les initiatives privées

Déjeuner libre à la charge des participants (commerces et restaurants accessibles à 5 min en voiture)
réservation possible d'un restaurant (menu du jour à 19 €)
par le CAUE27 sur inscription préalable

APRÈS-MIDI : 14H – 17H

Visite commentée de l'opération de logement social portée par Mon Logement 27 à Villiers-en-Désœuvre

- Présentation de l'origine du projet et son montage par M. Christian BIDOT, maire de Villiers-en-Désœuvre
- Analyse des facteurs de réussite du projet, ses qualités et éléments d'amélioration

Exercice pratique : anticiper l'urbanisation d'une dent creuse en cœur de bourg

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique illustré
- Visite d'opération

INTERVENANTS

- Christine BOISSEAU – Urbaniste, CAUE27
- Sandra HUPPE – Urbaniste et paysagiste, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Mardi 20 mai 2025

DURÉE :
1 jour (6h)

PUBLIC :
Élus, agents de collectivité

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Maison des associations - rue des Anciens potagers - 27640 VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE

NOMBRE DE STAGIAIRES :
Min. 7 – max. 20

TARIF :
0 € (la mission formation est financée par le Conseil départemental de l'Eure)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Mercredi 7 mai 2025

VERS L'OBJECTIF

« ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

DES SOLS



Comment appliquer le ZAN à l'échelle de sa commune ? Quels sont les leviers pour aménager sans consommer d'espace ? Ce sont de nouvelles manières d'aménager nos bourgs et villages qu'il s'agit de partager, de nouveaux équilibres économiques à trouver.

Cette formation vous propose de découvrir les clés de lecture du ZAN en vous mettant dans la situation d'acteurs publics et privés de l'aménagement. Au cours d'un mandat municipal, simulez le développement d'un bourg rural en portant des projets de densification, renaturation, réhabilitation du bâti ou transformation de friches. Prenez du recul sur les interactions entre acteurs, les logiques économiques et comment agir de manière collective pour parvenir au « zéro artificialisation nette ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Construire une stratégie d'aménagement communal en zéro artificialisation nette
- Comprendre les interactions entre acteurs locaux pour mettre en œuvre les projets
- Aborder la dimension économique des projets de construction ou réhabilitation

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître les outils à disposition des collectivités pour maîtriser l'aménagement de leur territoire
- Identifier les modalités d'aménagement pour atteindre le ZAN : densifier, réhabiliter, renaturer
- Appréhender les logiques économiques des acteurs privés de la construction
- Réfléchir de manière systémique pour agir de manière collective

PROGRAMME

JEUDI 6 NOVEMBRE : 9H00 – 17H00

- Présentation de la simulation jouée et séparation en équipes.
- Repérer le foncier mobilisable d'une commune : la consommation foncière et le ZAN, l'enveloppe urbaine communale.

Déjeuner libre à la charge des participants

- Urbaniser une dent creuse en cœur de bourg : l'articulation des outils de planification, foncier & fiscalité, le compte à rebours du promoteur.

VENDREDI 7 NOVEMBRE : 9H00 – 17H00

- Réhabiliter une maison de bourg : les freins à la reprise du bâti ancien vacant, les logiques et stratégies des acteurs de l'aménagement.

Déjeuner libre à la charge des participants

- Transformer une friche agricole ou industrielle : artificialisation, désimperméabilisation & renaturation, le financement des équipements généraux.
- Bilan de la mise en situation : le système de l'aménagement et ses interactions, les modalités de développement d'un bourg à l'heure du ZAN.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Mise en situation sous forme de simulation jouée en groupes.

La formation utilise l'outil pédagogique « Urbax 21 » (urbax.eu), une simulation jouée de l'aménagement urbain. Les participants incarnent les acteurs de l'aménagement (élu, promoteur, commerçant, industriel...) tandis qu'un programme informatique simule l'évolution du contexte urbain selon les actions lancées par les participants.

INTERVENANTS

- Christine BOISSEAU – Urbaniste OPQU, CAUE27
- Alice PERRIN – Architecte et urbaniste OPQU, CAUE27

INFOS PRATIQUES

DATE :
Jeudi 6 novembre
et vendredi
7 novembre 2025

DURÉE :
2 jours (14 h)

PUBLIC :
Tout public : élus,
agents de collectivités,
professionnels,
étudiants

AUCUN PRÉ-REQUIS

LIEU :
Hôtel du
Département –
Salle du bureau
14 bd Georges
Chauvin,
27000 ÉVREUX

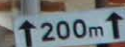
NOMBRE
DE STAGIAIRES :
Min. 11 – max. 16

TARIF :
60 € (coût de location
de la licence Urbax)

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION :
Lundi 20
octobre 2025



Autres formations
pour vos territoires



Bâti ancien du centre-bourg de Tillières-sur-Avre
© 2022, Sandra HUPPE - CAUE27

LES CLÉS DE L'URBANISME

PLU(I), MODE D'EMPLOI – À LA CARTE

Depuis 20 ans qu'il existe, le plan local d'urbanisme (PLU) est devenu un outil indispensable en aménagement et urbanisme pour maîtriser le développement de sa commune. Mais il n'est pas évident de s'approprier ces documents, à la fois juridiques, techniques et politiques. Quels sont leurs contenus ? À quels enjeux répondent-ils ? Comment y transcrire la spécificité et l'identité du territoire que vous portez en tant qu'élus ? Grâce à un format « à la carte », composez le cycle de formation avec les modules thématiques que vous souhaitez.

OBJECTIF DE FORMATION : construire une culture commune et comprendre comment se servir de son PLU(i) pour encadrer l'aménagement de son territoire.

AMÉNAGER SA COMMUNE RURALE – 1,5 JOURS

Nos campagnes font aujourd'hui face à de profondes mutations, appelant des changements importants dans la manière de concevoir l'aménagement. Dans ce contexte mouvant, comment répondre aux nouvelles attentes en matière de préservation des terres agricoles, de place réservée à la nature, de dépense énergétique, d'accueil d'habitat ? Comment répondre à ces questions dans le respect de l'identité des communes rurales ? À travers 3 modules d'un après-midi, cette formation vise à donner aux élus ruraux des clés pour aménager leur commune, de la planification à l'opérationnel.

OBJECTIF DE FORMATION : apprendre à intervenir en préservant les spécificités architecturales, urbaines et paysagères de sa commune.

VERS L'ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE D'UN TERRITOIRE – 0,5 JOURS

Pour faire face aux enjeux de la transition écologique, il est nécessaire de limiter notre dépendance aux énergies fossiles en recourant de manière plus importante aux énergies renouvelables. En vous mettant dans la situation d'acteurs de la transition, cette formation vous propose de découvrir comment faire parvenir un territoire à l'équilibre énergétique, c'est-à-dire qu'il produise l'énergie annuelle dont il a besoin avec des énergies renouvelables.

OBJECTIF DE FORMATION : comprendre les notions d'une stratégie territoriale locale d'équilibre énergétique.

POUR LES ÉLUS ET AGENTS DE VOTRE TERRITOIRE

DES FORMATIONS À LA DEMANDE ET SUR-MESURE

Le CAUE27 peut aussi répondre à vos demandes de formations sur-mesure.

Celles-ci seront adaptées à l'identité et au contexte territorial de vos communes, et élaborées en fonction des thèmes que vous souhaitez aborder. Organisées sous forme de cycles, de journées entières ou de demi-journées, elles sont constituées d'une partie théorique et d'une partie pratique, et prennent la forme d'ateliers en groupes restreints pour permettre les échanges. Elles peuvent intégrer des visites de sites et d'opérations.

L'ÉCONOMIE DE L'AMÉNAGEMENT

LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME – 2 JOURS

- Parce que l'aménagement urbain fait intervenir de nombreux acteurs aux intérêts et logiques propres,
- Parce qu'il mobilise de nombreux outils de planification, foncier ou fiscaux,
- Parce qu'il est nécessaire de comprendre ces interactions pour maîtriser le développement de sa commune,

Cette formation vous propose de simuler le développement d'un bourg rural afin de découvrir les rôles et interactions des acteurs et tester la mise en œuvre d'outils dans une stratégie d'aménagement durable du territoire.

OBJECTIF DE FORMATION : comprendre comment mobiliser le PLU(I) et ses outils pour accompagner l'aménagement de sa commune.

COMPRENDRE LES CLÉS DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS – 2 JOURS

Le développement des communes rurales répond à des logiques spécifiques, différentes des agglomérations urbaines. Grâce à une pédagogie interactive, cette formation ludique vise à décrypter ces logiques. Simulez la transition écologique, énergétique et économique d'un territoire intercommunal et découvrez les clés pour aménager un territoire à partir de ses ressources propres.

OBJECTIF DE FORMATION : comprendre les logiques économiques et l'attractivité spécifiques des espaces ruraux dans une stratégie de relocalisation du développement en milieu rural.

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

PRÉSERVER L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ EN AMÉNAGEANT L'ESPACE PUBLIC – 1 JOUR

En ville comme à la campagne, l'aménagement de l'espace public est un enjeu majeur pour adapter nos modes de vie au changement climatique. Cette formation présente les principes et méthodes d'aménagement qui président au renouvellement des modes d'aménagement de l'espace public : sobriété foncière et économique, préservation de la ressource en eau, lutte contre les îlots de chaleur, érosion de la biodiversité.

OBJECTIF DE FORMATION : connaître les principes d'aménagement intégrant les enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité locale.

APPRENDRE À CONDUIRE LE VIVANT POUR LA GESTION D'ESPACES PAYSAGERS ET NATURELS – 2 JOURS

Les modes de gestion des espaces paysagers et de nature évoluent vers des manières de faire plus durables, économes des ressources locales et respectueuses de la biodiversité. Dans ce contexte, les espaces de friche en cours de renaturation appellent une attention particulière. S'agissant d'espaces sans usage défini, en cours de réappropriation par la faune et la flore, il est nécessaire d'y employer des méthodes qui s'adaptent aux dynamiques naturelles. Afin de préserver la qualité de ces sites, ces méthodes doivent être mises en œuvre avec sobriété et en réemployant les ressources présentes sur place.

OBJECTIF DE FORMATION : entretenir des espaces à l'aide de techniques respectueuses du vivant et sobres en moyen.



Votre organisme
de formation

IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

CAUE27

22 rue Joséphine, 27000 ÉVREUX.
SIRET : 317 220 085 00045

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°28 27 01955 27 auprès du préfet de Région de Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CONTACTS

DES QUESTIONS SUR VOTRE INSCRIPTION :

Géraldine DECTOT
Responsable administrative
02 32 33 15 78 – formation@caue27.fr

DES QUESTIONS SUR LE CONTENU
PÉDAGOGIQUE D'UNE FORMATION :

Christine BOISSEAU
Responsable pédagogique
02 32 33 42 43 – formation@caue27.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ACCUEIL

PRÉ-INSCRIPTION PAR MAIL UNIQUEMENT À :
formation@caue27.fr

À réception de votre mail de pré-inscription, un bulletin d'inscription vous est transmis. L'inscription est valide à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et signé.

L'inscription suppose l'acceptation des conditions générales de vente et le règlement intérieur des formations du CAUE27.

L'inscription aux formations du CAUE27 n'engendre pas de participation financière pour les participants. Le CAUE27 prend en charge les coûts des formations sur ses fonds propres.

Sauf indication contraire, les repas ne sont pas compris ni pris en charge par le CAUE27. Chaque participant est responsable de s'organiser par lui-même.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP

Toutes les formations du CAUE27 sont organisées dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le CAUE27 afin que nous étudions au mieux votre demande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux actions de formation engagées par le CAUE27, telles que prévues par l'article L 6313-1 du Code du travail. Elles détaillent les droits et obligations de l'organisme de formation CAUE27 et du bénéficiaire de l'action de formation. L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

CONDITIONS D'ACCUEIL

INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute inscription aux actions de formation du CAUE27 se fait à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé par le bénéficiaire de l'action de formation. Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le CAUE27 fait parvenir au bénéficiaire de l'action de formation une convention de formation professionnelle. Le bénéficiaire s'engage à la retourner signée au CAUE27 dans les plus brefs délais.

Le CAUE27 envoie par mail au bénéficiaire :

- la convocation, une semaine avant la formation ;
- l'attestation de formation du stagiaire, à l'issue de la formation.

Le bénéficiaire de l'action de formation s'engage à respecter le règlement intérieur des formations du CAUE27.

ACCUEIL, EFFECTIFS ET PROGRAMME

Les lieux, dates et horaires des formations sont indiqués sur la convocation de formation. Sauf mention contraire sur le programme,

la durée d'une journée de formation est fixée à 7 heures, d'une demi-journée à 4 heures et les repas ne sont pas pris en charge.

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe. Exceptionnellement, le CAUE27 peut être amené à modifier les lieux des formations ou à remplacer un formateur absent par un autre aux compétences équivalentes.

Chaque formation a un effectif minimum et maximum, déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Cet effectif est indiqué sur le programme de la formation. Le CAUE27 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis des bénéficiaires de l'action de formation. Il ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement échappant à son contrôle raisonnable.

CONDITIONS D'AJOURNEMENT, D'ABSENCE ET D'ANNULATION

AJOURNEMENT ET ANNULATION À L'INITIATIVE DU CAUE27

Le CAUE27 se réserve la possibilité d'ajourner la formation dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer son bon déroulement. Tout report ou annulation intervient au plus tard une semaine avant la date prévue, sauf en cas de force majeure.

ABSENCE ET ANNULATION À L'INITIATIVE DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire de la formation a le droit de remplacer un participant absent par un autre, répondant aux mêmes besoins et respectant les pré-requis. La demande doit être adressée

par écrit et sera admise jusqu'à l'ouverture de la session de formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition d'en faire la demande écrite par mail au moins une semaine avant le jour et l'heure du début de la formation.

En cas d'annulation de la formation par le bénéficiaire moins d'une semaine avant le début de la formation, le CAUE27 se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation de 500 euros nets.

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Sauf mentions contraires dans le programme et la convention de formation, les coûts des formations du CAUE27 sont pris en charge sur la taxe d'aménagement que le Conseil départemental de l'Eure reverse au CAUE27.

Dans le cas où les coûts de formation reviennent au bénéficiaire de l'action de formation, les prix sont indiqués en euros et nets. Le règlement est à effectuer à l'inscription au comptant sans escompte, par virement à l'ordre du CAUE27. Le CAUE27 n'applique pas les paiements par subrogation. La facture acquittée sera envoyée par mail à l'issue de la formation.

CONDITIONS DE COMMUNICATION ET DE JURIDICTION

COMMUNICATION

Le CAUE27 s'engage à ne communiquer à aucun tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, toutes les informations transmises par le bénéficiaire, sauf dispositions légales l'exigeant.

Le bénéficiaire autorise le CAUE27 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la formation à titre de références de sa

participation dans l'ensemble des documents produits par le CAUE27.

Sauf avis contraire exprimé par le bénéficiaire, le CAUE27 se donne la possibilité de photographier certaines étapes significatives de la formation, à des fins d'illustration interne (site internet, rapport d'activité...). Elles ne seront jamais publiées de manière nominative et référencées.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercé en faisant une demande par mail au CAUE27.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de la formation sont des œuvres originales et, à ce titre, protégées par des dispositions légales en matière de propriété intellectuelle et de copyright. Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive du CAUE27.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales de vente et tous les rapports entre le CAUE27 et ses bénéficiaires relèvent de la Loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal compétent le plus proche du siège du CAUE27 quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire de l'action de formation, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS

OBJET ET APPLICATION

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Toute personne doit en respecter les termes durant toute la durée de l'action de formation.

Le règlement rappelle les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité des stagiaires ; il fixe les règles relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Le présent règlement intérieur ne se substitue pas à celui des établissements accueillant la formation. Le stagiaire s'engage également à respecter ce dernier.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène. En matière d'incendie chacun se conformera aux consignes spécifiques de l'établissement où se déroule le stage, dont les stagiaires doivent prendre connaissance.

Conformément à l'article R. 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue vestimentaire correcte et à avoir

un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Il est formellement interdit aux stagiaires de :

- entrer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue ;
- fumer ou vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif ;
- introduire des boissons alcoolisées ou produits interdits dans les locaux ;
- quitter la formation sans motif ;
- emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- enregistrer ou de filmer la session de formation, sauf dérogation expresse.

Les appels téléphoniques et plus généralement l'utilisation du téléphone portable seront réservés aux pauses et dans tous les cas les téléphones devront être utilisés uniquement à l'extérieur de la salle de formation.

HORAIRES, ABSENCE ET RETARD

Les horaires de formation sont fixés par le CAUE27 et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

SUIVI DE LA FORMATION

Le stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de formation à transmettre, selon le cas, à son employeur ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

UTILISATION DU MATÉRIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Il est tenu d'utiliser le matériel conformément à son objet, son utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction, qui pourra consister selon la gravité du manquement :

- un avertissement ;
- un rappel à l'ordre ;
- une exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable du CAUE27 se réserve le droit d'informer de la sanction prise l'employeur du stagiaire lorsque ce dernier participe dans le cadre de ses fonctions à la formation.

RECLAMATIONS

Les réclamations motivées doivent être envoyées par mail au CAUE27. Le CAUE27 mettra tout en œuvre pour la traiter dans les meilleurs délais et faire un retour écrit au stagiaire.

DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Sabine Guitel – directrice du CAUE27
DIRECTION ARTISTIQUE ET DESIGN GRAPHIQUE :
Monsieur T – monsieur.t.fr



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

22 rue Joséphine
27000 ÉVREUX
Tél : 02 32 33 15 78
caue27.fr